

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211 et suivants,
- Vu le Code de Voirie Routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par Monsieur GOLLAY Jack représentant l'association Camping Club de France, organisatrice d'une découverte de l'Orne, d'occuper le domaine public sur le parking place Neustadt, le samedi 25 avril 2026,
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation, d'assurer l'ordre public.

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 – Monsieur GOLLAY Jack représentant l'association Camping Club de France est autorisé à occuper le parking place Neustadt, sur 12 places de stationnement, le samedi 25 avril 2026.

ARTICLE 2 - Les forces de police et les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adujant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Le demandeur

Fait à LA FERTÉ MACÉ,
le 21/04/2026,
Le Maire
José COLLADO

